Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 23 OCT. 2026
ID : 031-213105745-20261019-044_2026-DE

Nombre de membres :

Exercice : 23

Présents : 21

Votants : 22

N° 044-2026

CONSTITUTION PARTIE CIVILE DANS LE CADRE DE LA PROCÉDURE PÉNALE METTANT EN CAUSE MR. DEMANGE SERGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-six, le dix-neuf octobre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur René MARCHAND, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 13/10/2026

Présents : MARCHAND René, GAZZERA Philippe, TOURCHE Marie-Claire, PECHOULTRES Jean-Baptiste, KASA Flutura, PATENOSTRE Lionel, DAGRAS Louis François, DEQUIVRE Corinne, PILKOWSKI Véronique, BORDES Mathilde, GUALBERT Mathieu, ESTRADE Guillaume BRUN Anthony, RECART Julien, GRAESSER Mylène, VIROT Amélie, MOQUET Mélody, DAUBERT-DA COSTA Martine, ROUGANIOU Marie, IMBERT Viviane, BAUTISTA Ludovik.

Absents représentés : BAROTTE Marjorie (Procuration à ROUGANIOU Marie)

Absent : BRENAC Cyril

Madame GRAESSER Mylène a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Serge DEMANGE, ancien Maire de la Commune, est renvoyé devant le Tribunal Correctionnel de Toulouse, à l'audience du 21 juin 2027, pour reconnaissance préalable de culpabilité, puis examen des demandes des parties civiles.

En l'état des poursuites, Monsieur Serge DEMANGE est accusé d'avoir détourné, à son profit, des recettes du camping municipal, lésant ainsi les finances publiques.

Dans la mesure où il apparait que la commune a été financièrement lésée, il semble nécessaire d'intervenir dans la procédure pour que la collectivité développe des demandes tendant à l'indemnisation de son préjudice.

Il vous est donc proposé :

- De se constituer partie civile,
- De charger Monsieur le Maire de représenter la commune dans le cadre de cette procédure,
- Et de désigner la SCP COURRECH ET ASSOCIES, avocats associés, sise en cette qualité, 45 rue Alsace Lorraine 31000 TOULOUSE, en qualité de Conseil.

Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le 23 OCT. 2026
ID : 031-213105745-20261019-044_2026-DE

Il demande donc à l'Assemblée de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- **OUÏ** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **APRÉS** en avoir délibéré et à l'unanimité,
- **DIT** que la commune se constitue partie civile dans le cadre de la procédure pénale mettant en cause Monsieur Serge DEMANGE,
- **CHARGE** Monsieur le Maire et la SCP COURRECH et ASSOCIES, de la représenter dans cette instance.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
René MARCHAND

